



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Délage, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa séance ordinaire du 11 janvier 2022, a adopté un règlement portant le numéro 559-ADM-2022 intitulé règlement Régime de retraite des élus municipaux.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Joanne Poulin

Directrice générale et greffière-trésorière